



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**IZON**  
Bien dans ma nature

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 février 2024

### Présence de différents polluants sur un ancien site industriel à Izon

Ce jeudi 15 février 2024, les services de l'Etat (sous-préfecture, DREAL, ARS,...) et la mairie d'Izon ont organisé une réunion publique pour informer les riverains de la présence de différents polluants sur un ancien site industriel à Izon, situé entre la rue du Pont du Bois et la rue de Carreau.

Cette pollution a été mise au jour par la société Maltha Glass Recycling, propriétaire du terrain, le 30 janvier 2024. La société en a informé la préfecture qui a immédiatement pris un arrêté imposant au propriétaire la réalisation d'un diagnostic complet et l'évacuation des zones les plus polluées du site.

Les premières investigations menées par la Maltha Glass Recycling, ont révélé que, jusqu'en 1991, un centre de regroupement, de tri et de broyage de déchets de verre et d'autres types de déchets a été exploité par la société IPAQ de manière illégale sur un terrain de près de 5000 m<sup>2</sup>.

Les investigations environnementales ont démontré la présence, à des concentrations très élevées dans les sols, de plomb, de fer et d'hydrocarbures ainsi que des taux d'arsenic, d'ammonium et de fer dans les eaux souterraines à des niveaux inhabituels au droit du site.

D'autres investigations hors site sont nécessaires pour mesurer l'ampleur de la zone polluée mais aussi les risques éventuels liés à l'utilisation des eaux de la nappe des remblais.

**Cette situation n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau du robinet de la commune d'Izon qui est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux d'Arveyres.** L'eau utilisée pour la production d'eau potable de ce syndicat provient de quatre forages profonds captant la nappe de l'Eocène (à environ 300 m de profondeur). Le forage « Les Boins », situé sur la commune d'Izon, est très éloigné de la zone potentiellement polluée.

Les riverains immédiats du site ainsi que ceux qui disposent d'un puits ou qui sont propriétaires de volailles et qui résident dans le périmètre défini au Nord par la rue de Graney, à l'Ouest par la rue du lotissement Les Vignes de l'Oustal, la rue du lotissement Bayle et la rue de Loustauneuf (les pavillons de ces lotissements étant inclus), et à l'Est par le ruisseau des Prades, sont invités à contacter la mairie afin de poursuivre le diagnostic.

Par simple mesure de précaution, dans l'attente des résultats des investigations complémentaires, il est recommandé :

- Pour l'ensemble des riverains situés dans le périmètre précité :
- + ne pas utiliser l'eau de forage ou puits privés
- + éviter ou limiter la consommation de produits animaux et végétaux produits sur place
- + éviter ou limiter la consommation de poissons pêchés dans les plans d'eau du voisinage
- + laver soigneusement les fruits et légumes et les éplucher avant consommation.